



## PROTCOLE D'ACCORD RELATIF A LA FONCTION DE SCRIPTES ATTACHEES AUX EDITIONS D'INFORMATION ET A LA TVR

---

Dans le but d'améliorer l'évolution de carrière et la formation, tout en s'assurant de tenir compte de la réalité d'un métier évolutif pour les salariés exerçant la fonction de scripte sur les éditions d'information et sur la TVR, la direction et les organisations syndicales signataires ont convenu ce qui suit :

### Article 1 :

Les activités des scriptes concourant aux éditions d'information sont détaillées dans l'annexe 1 du présent accord. Ces activités se répartissent en deux catégories selon qu'elles relèvent du cœur du métier de scripte (annexe 1a) ou qu'elles en sont complémentaires (annexe 1b).

L'organisation des scriptes en TVR est précisée dans la fiche jointe en annexe 2.

### Article 2 :

Sur le plan de la qualification, l'évolution des scriptes s'effectue, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, sur les 3 niveaux suivants : B16-0 (technicien supérieur de production), B21-1 (cadre spécialisé) et B21-0 (cadre de production).

Les modalités d'accès au groupe de qualification B21-1 sont les suivantes :

- Les scriptes B16-0 ayant 10 ans d'ancienneté dans leur fonction accèdent automatiquement à la qualification B21-1.
- La direction s'engage à examiner, dans le cadre des commissions paritaires, au cas par cas, selon un processus transparent et objectif et au regard de l'implication professionnelle de chacun, l'accès à la qualification B21-1 des scriptes ayant, dans cette fonction, 8 ans d'ancienneté dans la grille B16.

.../...

**Société Nationale de Télévision France 3**  
**Groupe France Télévision**

7, Esplanade Henri de France 75907 Paris Cedex 15 Tél. 01 56 22 30 30 e-mail : com@france3.fr  
S.A. au capital de 190 250 500 F n° SIREN 327 181 715 RCS Paris TVA FR 23 327 181 715

Les modalités d'accès au groupe de qualification B21-0 sont les suivantes :

- Les scriptes B21-1 ayant 3 ans d'ancienneté dans leur grille et dans leur fonction accèdent automatiquement à la qualification B21-0 dès lors que les activités qu'elles effectuent volontairement et de manière permanente, intègrent outre les tâches listées en annexe 1a, propres au cœur du métier de scripte, les activités complémentaires définies en annexe 1b.
- La direction s'engage à examiner, dans le cadre des commissions paritaires, au cas par cas, selon un processus transparent et objectif et au regard de l'implication professionnelle de chacun, l'accès à la qualification B21-0 aux scriptes ayant, dans cette fonction, 3 ans d'ancienneté dans la grille B21-1 et qui n'effectuent pas les activités complémentaires définies en annexe 1b.

L'accès au groupe de qualification B21-0 se fait à niveau égal, à partir de l'indice B21-1 majoré de 220 points.

L'indemnité différentielle non résorbable correspond à la différence entre l'indice majoré et l'indice du niveau B21-0.

Une simulation de l'application de ces dispositions pour l'année 2000 est jointe en annexe 3.

### Article 3 :

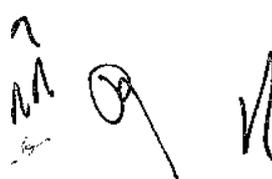
L'ensemble des demandes exprimées par les scriptes lors des entretiens formation 99 sera pris en considération dès lors qu'elles concernent dans leur métier, leurs pratiques professionnelles actuelles ou à venir.

Ces formations seront traitées en actions transversales par le service de la formation et feront l'objet d'un plan particulier.

Les demandes correspondant à un souhait d'évolution ou de changement de métier seront abordées au cas par cas. Les évolutions vers d'autres métiers, pour les scriptes qui en feront la demande, seront facilitées.

### Article 4 :

La direction s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques afin d'améliorer et de simplifier le processus de mise à l'antenne du nouvel habillage, conformément aux dispositions figurant en annexe 4.



**Article 5 :**

Une commission de suivi du présent accord avec les organisations syndicales signataires se réunira, au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2000, pour faire le point de la mise en œuvre des différentes mesures citées précédemment.

Fait à Paris, le 29.03.2000

Pour le SURT-CFDT

Pour la Direction *Olivier Roycin*

Pour le SNRT-CGT *P/O Marc Chauvelot*

*[Signature]*

Pour le SNPCA-CGC *Ghislain VARET*

*[Signature]*

Rémy PFLIMLIN

*[Signature]*

Pour le SNFORT *Jean-Marc CRODEZ*

*[Signature]*

Pour l'USNA-CFTC

*Risi Jacin*

*[Signature]*

## ANNEXE 1

### Redéfinition des activités des scriptes liées aux éditions d'information

#### Annexe 1 a - Cœur de métier

- 1 Prendre connaissance du conducteur d'antenne national et/ou régional, des heures et de la durée des décrochages prévus. Adapter les produits en fonction.
- 2 Participer à la conférence de rédaction et relever la composition prévue des éditions de la journée.
- 3 Saisir les éléments constitutifs (sujets, équipes, etc...) du (des) pré-conducteur(s).
- 4 Transmettre le(s) pré-conducteur(s) aux personnels concernés (journalistes et techniciens).
- 5 Répondre, sur les aspects techniques et de durées, aux demandes des autres rédactions (ou formuler des demandes auprès d'elles).
- 6 Visionner les reportages PAD au fur et à mesure de leur achèvement :
  - pour chronométrer leur longueur
  - pour repérer les conditions de tirages
  - pour prendre connaissance du dernier plan et de la dernière phrase
  - pour détecter les éventuels problèmes de forme, ou techniques (fonction d'alerte)
  - pour détecter éventuellement les problèmes de fond (fonction d'alerte)
- 7 Suivre l'avancée de la fabrication des sujets auprès des journalistes et techniciens (rôle de veille et d'alarme dans le déroulement des montages et mixages).
- 8 Transformer le pré-conducteur en conducteur après (ou pendant) la conférence d'édition.
- 9 Actualiser le conducteur en fonction des changements imposés par des contraintes techniques ou décidés pour des raisons éditoriales par le responsable de l'édition
- 10 Recueillir et saisir dans le conducteur les éléments de tirage de l'édition, et en assurer l'exportation vers le Déko en régie. Vérifier au pupitre la qualité du transfert (nombre de caractères) et l'exactitude des données : relire les synthés.
- 11 Mettre à l'antenne les éléments de tirage (commande directe sur clavier) ou donner les instructions au technicien vidéo (GPI).
- 12 Calculer en fonction de la durée des sujets le temps de plateau disponible pour le présentateur et éventuellement gérer ce temps en direct durant l'édition.
- 13 Eventuellement dialogue avec le présentateur durant l'édition (modification du conducteur, gestion du temps, etc...).
- 14 Maîtriser le déroulement de l'édition en donnant en régie les différentes instructions aux techniciens (top générique et sujets, retour plateau, etc...).
- 15 Après édition, modification, validation, ventilation et archivage du conducteur.
- 16 Suivi du marbre des rédactions
- 17 Suivi de la diffusion des produits de service et d'auto-promotion liés aux éditions d'information (ANPE, infoconso, météo, bande annonce, etc...).

1. V  
HD  
R  
M

## *Annexe 1 b*

### *Activités concourant aux éditions et ne faisant pas partie du cœur de métier*

- b1 Répondre aux demandes des autres rédactions (ou formuler des demandes auprès d'elles) et gérer les échanges de sujets.
- b2 Informer les techniciens en plateau et en régie, au mieux avant le début de l'édition, sinon en cours, des particularités (invités, direct extérieur, commentaires en direct, etc...).
- b3 Contrôle de la mise en fabrication des vignettes et pilotage de leur mise à l'antenne.
- b4 Fabrication et éventuellement, gestion des produits de service (ANPE, infoconso, météo, bande annonce, etc...).
- b5 Eventuellement gestion de la diffusion des écrans publicitaires.
- B6a Recueil et communication des éléments permettant l'établissement des déclarations des droits d'auteurs.
- b6b Eventuellement établissement des déclarations des droits d'auteurs.
- b7 Eventuellement établissement des relevés des temps de parole (politique, syndical, etc...).
- b8 Souvent préparation des tableaux de service des scriptes et organisation des activités de la journée de travail.

SNRT-GET

i.v  
R  
N

## ORGANISATION DES SCRIPTES EN TVR.

Comme pour l'activité spécifiquement actu, la cellule qualité a essayé de cerner l'ensemble du fonctionnement des scripts en matière de productions globalement rassemblées sous le vocable de TVR.

A noter tout d'abord l'immense variété ( et c'est un des fondements essentiels de la chaîne ) des produits qui sont en question ici. Si, pour des raisons évidentes il y a constance dans les durées, le fond et la forme des différentes émissions à caractère régional sont avant tout le reflet d'une histoire et d'une problématique locales.

La seule prise en compte des langues régionales, par exemple, pour l'utilisation ou pas d'opérateurs de synthèse est un élément déterminant. Surtout, dans la mesure où chacun connaissant et comprenant les conditions de fonctionnement, on imagine bien que le recours habituel à des opérateurs de synthèse pour telle ou telle tâche spécifique peut *déborder*, et conduire un responsable d'émission à utiliser au mieux des compétences quand elles sont disponibles...

Néanmoins, on peut lister dans un rapprochement évident avec l'activité *actu* les différentes tâches prises en charge par les scripts dans leur activité de TVR.

Car la première des constatations est que l'immense majorité des scripts a une activité mixte. Et revendique hautement cette mixité.

En complément ou en substitution des différents points reconnus et revendiqués comme participant du cœur de métier des scripts dans une fonction actu, on peut énoncer les points suivants comme tâches accomplies dans les différentes directions régionales :

NB : Il s'agit d'un relevé de toutes les tâches constatées et cumulées mais en aucun de la liste type du fonctionnement d'un (une) seul(e) scripte.

1. **Elaborer conducteur et préconducteur en collaboration avec producteur, réalisateur, présentateur et responsable de l'émission. Veiller à la cohérence et continuité des éléments de toute nature intervenant dans le déroulement de l'émission.**
2. **Collaborer avec le réalisateur au découpage des émissions**
3. **En cours de direct ou de conditions de direct multi caméras, suivre le conducteur et annoncer par anticipation la participation de chacun dans les séquences à suivre.**
4. **Sur les tournage veiller aux problèmes de continuité, de minutage et de raccords.**
5. **Pour une émission en montage, fournir les éléments clairement et précisément identifiés ( nature/durée/ time codes), le cas échéant, participer aux travaux de finition**
6. **Saisir tous les titrages et effets d'habillage nécessaires aux émissions.**
7. **Après tout enregistrement ventiler le conducteur définitif auprès de tous les services concernés accompagné d'un relevé des droits d'auteur.**
8. **Recueillir toutes les informations nécessaires à la diffusion ( droits de diffusion, coproductions, recherche des droits d'auteurs et obligations de citations ou de titrages sur documents existants...etc.)**

Dans la construction de l'emploi du temps hebdomadaire ou mensuel d'un (une) scripte, dès qu'il y a une importante activité TVR, on est conduit à prendre en compte la part de temps réservée à cette activité.

On l'a dit, la durée des émissions est comparable d'une région à l'autre, et donc les temps pris pour leur diffusion, quand elles sont en direct, sont identiques. En revanche, les temps accordés à la préparation sont directement fonction de la nature, et non pas seulement de la durée, des émissions. Ils sont de ce fait incomparables *stricto sensu* les uns aux autres.

Néanmoins un travail de rapprochement a été effectué entre pratiques de différentes régions. Et il apparaît que les *normes* en vigueur aboutissent à des types de fonctionnement superposables.

Handwritten signature or initials in the bottom left corner.

Si dans telle région on trouve une préparation très courte ou inexistante sur le magazine de la mi-journée, la même région accordera une plage de préparation plus large pour le mag du dimanche que ne le fait la région qui a choisi une préparation importante (1/3 à 1/2 journée la veille) pour la TVR de midi.

Beaucoup plus que pour l'activité *actu*, l'ensemble des scriptes affirment et confirment la personnalité des émissions de TVR. Ils et elles tiennent à maintenir le rôle spécifique qu'ils (elles) jouent dans la conception et la réalisation de ces émissions.

SNRT-CGT

✓  
MB  
R

POPULATION SCRIPTES ARP

105 SCRIPTES

62 en B16 moyenne d'âge 37,6 ans  
43 en B211 moyenne d'âge 46,3 ans

La mise en application des propositions permettrait en 2000 :

Passage de la grille B.16 à la grille B.21.1 automatique après 10 ans d'ancienneté en B.16 scripte : 8

Passage de la grille B.16 à la grille B.21.1, au cas par cas selon un processus transparent et objectif, après 8 ans d'ancienneté en B.16 scripte (par avis de la hiérarchie et avec le concours de l'expertise DRH) : **potentiellement 13**

Passage de la grille B.21.1 à la grille B.21.0, assorti d'un complément de 220 points, au cas par cas selon un processus transparent et objectif, après 3 ans d'ancienneté en B.21.1 scripte ( par avis de la hiérarchie et avec le concours de l'expertise DRH) : **potentiellement 35**.

Passage de la grille B.21.1 à la grille B.21.0, assorti d'un complément de 220 points, automatique après 3 ans d'ancienneté en B.21.1 scripte dès lors que les activités effectuées intègrent, au delà du cœur de métier défini à l'annexe 1a, les activités définies en annexe 1b : **potentiellement 35** si les activités définies en annexe 1b sont mises en œuvre.

Nombre de bénéficiaires du protocole SCRIPTS

B160

(ancienneté calculée au 31 décembre 2000)

Annexe 3

Matricule	Nom	Prénom	Code région	Code niveau	Date ancienneté modifiée (FTA)	Date entrée sur qualification	Ancienneté qualification	Ancienneté reconnue dans la fonction CDD	Ancienneté totale qualification	Date entrée qualification modifiée	Passage automatique en B211 en 2000	Passage éventuel en B211 en 2000	Date de passage automatique en B211	Date de passage éventuel en B211
835410	DAROCHA CARNEIRO	ISABELLE	BOR	GN04	28/09/83	01/10/98	4,3	425 jours	6,3	23/09/94	non	non	23/09/04	23/09/02
833989	L'HOIRY	PHILIPPE	BOR	GN08	15/08/86	01/09/91	9,8		9,8	01/03/91	oui	oui	01/03/01	01/01/00
840048	SANSOIT RENARD	MARIE FRANCE	BOR	GN03	07/03/94	01/03/98	2,8	394 jours	4,7	15/04/96	non	non	15/04/06	15/04/04
831952	DE ROCCA SERRA	MARIE MADELEINE	COR	GN06	13/12/81	01/02/94	6,9		6,9	01/02/94	non	non	01/02/04	01/02/02
833689	ORSONI	LUCIA	COR	GN07	16/05/89	01/10/92	8,3		8,3	01/10/92	non	oui	01/10/02	01/10/00
834920	ANDRE	DANIELLE	DIJ	GN07	11/08/87	01/02/95	5,9	131 jours	6,5	18/06/94	non	non	18/06/04	18/06/02
834716	BRYUNOOGHE	ANNE	DIJ	GN04	10/03/94	16/09/98	2,3	535 jours	4,8	29/02/96	non	non	29/02/06	29/02/04
834245	GOISET	FRANCOISE	DIJ	GN06	10/12/89	01/09/95	5,3	160 jours	6,1	26/11/94	non	non	26/11/04	26/11/02
832510	VIELIX	JACQUELINE	DIJ	GN06	21/09/82	19/10/92	8,2		8,2	19/10/92	oui	oui	19/10/02	19/10/00
833780	BEAL	FREDERIQUE	LIL	GN07	22/04/91	01/03/93	7,8		7,8	01/03/93	non	non	01/03/03	01/03/01
849310	DEFIVES	CYRILLE	LIL	GN01	01/06/87	01/05/89	1,7	492 jours	4,0	26/12/96	non	non	26/12/06	26/12/04
842139	DRAGEE	SEVERINE	LIL	GN03	18/10/86	15/09/98	2,3	488 jours	4,6	23/05/96	non	non	23/05/06	23/05/04
836043	MARITAN	NANCY	LIL	GN02	12/03/87	12/07/88	1,5	145 jours	2,2	01/11/88	non	non	01/11/08	01/11/06
833597	NAJIBI	HALIMA	LIL	GN08	06/10/87	01/01/92	9,0		9,0	01/01/92	oui	oui	01/01/02	01/01/00
851842	HUSSON	AURELIE	LIM	GN02	09/07/97	01/12/98	2,1	367 jours	3,8	03/03/97	non	non	03/03/07	03/03/05
854599	MEHU	CAROLE	LIM	GN03	23/07/95	10/11/97	3,1	327 jours	4,7	20/04/96	non	non	20/04/06	20/04/04
833959	NOUHAUD	FLORENCE	LIM	GN05	11/10/90	17/05/93	7,6		7,6	17/05/93	non	non	17/05/03	17/05/01
860529	PUJOLS	CECILE	LIM	GN03	13/01/97	01/06/99	1,4	643 jours	4,5	08/07/96	non	non	08/07/06	08/07/04
844451	CAUSSANEL	KARINE	LYO	GN02	19/06/98	30/11/97	3,1		3,1	30/11/97	non	non	30/11/07	30/11/05
834233	DALMAIS	BERENICE	LYO	GN06	04/09/90	01/02/95	5,9	185 jours	6,8	16/03/94	non	non	16/03/04	16/03/02
833915	DEAN	MARC	LYO	GN07	30/04/91	01/08/93	7,4		7,4	01/08/93	non	non	01/08/03	01/08/01
834119	DONO	PASCAL	LYO	GN07	01/09/88	18/04/94	6,7	49 jours	6,9	22/01/94	non	non	22/01/04	22/01/02
836671	LEBETARD	BENEDICTE	LYO	GN05	10/07/90	01/08/95	5,3	227 jours	6,4	02/08/94	non	non	02/08/04	02/08/02
833115	MARRAFFA	MARIE CHANTAL	LYO	GN06	20/01/87	17/05/93	7,6		7,6	17/05/93	non	non	17/05/03	17/05/01
834690	PAYS	CECILE	LYO	GN04	06/09/94	08/09/97	3,3	532 jours	5,8	26/02/95	non	non	26/02/05	26/02/03
835484	CHARRIER	MARYLINE	MAR	GN03	16/12/92	01/06/98	2,6	644 jours	5,7	08/05/95	non	non	08/05/05	08/05/03
832209	ROSSIGNOL AVIERINOS	LAURENCE	MAR	GN07	01/09/82	05/06/90	10,8		10,6	06/06/90	oui	oui	06/06/00	03/05/03
834286	SALAUN	NICOLE	MAR	GN05	22/10/92	10/11/97	3,1	530 jours	5,7	03/05/95	non	non	03/05/05	19/10/00
831874	VITALIS	ODILE	MAR	GN07	08/08/76	19/10/92	8,2		8,2	19/10/92	non	oui	19/10/02	21/08/03
834885	CAZZADORI	SYLVIE	NAN	GN05	27/09/88	31/09/97	3,3	426 jours	5,4	21/08/95	non	non	21/08/05	04/11/01
836661	CHAROY	LAURE	NAN	GN05	28/02/82	01/03/95	5,8	277 jours	7,2	04/11/93	non	non	04/11/03	04/11/01
839305	RACINE	ISABELLE	NAN	GN03	14/11/98	01/09/99	1,7	631 jours	4,7	29/04/96	non	non	29/04/06	29/04/04
832139	ROY	MARIE ODILE	NAN	GN05	25/05/84	09/01/89	12,0		12,0	09/01/89	oui	oui	01/01/00	01/01/00
830742	SCHMITZ	NICOLE	NAN	GN08	19/06/78	09/01/89	12,0		12,0	09/01/89	oui	oui	01/01/00	01/01/00
831864	VINCENOT	DIDIER	NAN	GN07	13/11/81	09/01/89	12,0		12,0	09/01/89	oui	oui	01/01/00	01/01/00
832636	AMADO	PASCAL	PIC	GN10	15/11/73	09/01/89	12,0		12,0	09/01/89	oui	oui	01/01/00	01/01/00
832067	DE RAULIN	CHANTAL	PIC	GN07	27/09/82	18/11/91	9,1		9,1	18/11/91	non	oui	18/11/01	01/01/00
833568	LEFORT	DOMINIQUE	PIC	GN06	27/11/90	19/10/92	8,2		8,2	19/10/92	non	oui	19/10/02	01/01/00
831019	ROUSSELLE	DOMINIQUE	PIC	GN06	01/10/75	18/11/91	9,1		9,1	18/11/91	non	oui	18/11/01	01/01/00
848484	TOUTAIN	SANDRINE	PIC	GN03	01/04/92	01/07/96	4,5	283 jours	6,9	25/02/95	non	non	25/02/05	25/02/03
830422	KAMBAN	MARTINE	REN	GN08	01/07/74	01/01/87	14,0		14,0	01/01/87	oui	oui	01/01/00	01/01/00



29528	MARTINEZ	MONIQUE	MAR	GN08	13/05/74	01/04/87	3,8	oui	01/04/00
831637	BONNEAU	MARIE FRANCOISE	NAN	GN07	08/08/80	01/04/87	3,8	oui	01/04/00
830081	COLLIER	MARIE-FRANCOISE	NAN	GN08	29/05/72	01/01/95	6,0	oui	01/01/00
831870	GRAFF	FRANCINE	NAN	GN07	05/09/81	01/04/87	3,8	oui	01/04/00
831495	BOULON	BEATRICE	PIC	GN08	08/08/78	01/03/86	4,8	oui	01/01/00
833183	CHEVALIER	MARTINE	PIC	GN07	01/01/86	01/01/88	3,0	non	
832995	LEPAIS	ANNE	PIC	GN07	18/12/84	01/04/97	3,8	oui	01/04/00
832186	LOISON	EVELYNE	PIC	GN07	15/03/83	01/03/96	4,8	oui	01/01/00
832222	CARTRON	ISABELLE	REN	GN07	26/09/82	01/04/87	3,8	oui	01/04/00
832091	MALARD	ISABELLE	REN	GN08	19/07/81	01/04/87	3,8	oui	01/04/00
831511	THOMAS	CHRISTIANE	REN	GN07	01/09/78	01/03/96	4,8	oui	01/01/00
832408	DUPLY	PASCALE	ROU	GN08	15/04/83	01/04/97	3,8	oui	01/04/00
831605	SANCHEZ	ANTOINE	ROU	GN07	24/10/80	01/01/95	6,0	oui	01/01/00
831815	DETCHERRY-GRAVELINE	LISE	SIE	GN07	23/04/73	01/01/94	7,0	oui	01/01/00
831568	EMER	LAURENCE	SIE	GN06	05/10/77	01/01/91	10,0	oui	01/01/00
832254	MERVANT	SYLVIE	SIE	GN07	01/01/83	01/04/97	3,8	oui	01/04/00
831850	PASCAL	PASCALE	SIE	GN07	14/04/81	01/04/97	3,8	oui	01/04/00
832404	POINTIER-MILLERIOUX	MARTINE	SIE	GN07	22/03/80	01/01/95	6,0	oui	01/01/00
830208	GASSER	EDITH	STR	GN06	01/07/77	01/05/85	5,7	oui	01/01/00
832572	DE FANTI	FLORENCE	TOU	GN07	11/06/83	01/01/98	3,0	non	
833396	DESPLAS	AGNES	TOU	GN07	08/11/85	01/12/98	2,1	non	
832551	LAMANT	SYLVIE	TOU	GN08	05/01/84	01/12/98	2,1	non	
29610	NAGY-ADNOT	ELISABETH	TOU	GN08	28/03/64	01/07/94	6,5	oui	01/01/00
831398	ROGER	MARIE LOUISE	TOU	GN07	01/05/78	04/01/98	3,0	non	
831217	SOUJEF	ARLETTE	TOU	GN07	13/10/80	01/01/98	3,0	non	

## ANNEXE 5

Dispositions techniques prises pour améliorer et simplifier le processus de mise à l'antenne du nouvel habillage

### 1 L'utilisation du séquenceur du Type Deko est obligatoire pour les titres avec effets.

- **Action** : ajouter, dans les quelques centres où il est absent, un dispositif simple ramenant au technicien vidéo le contrôle de la mise à l'antenne des titres. Ce dispositif simple permet au technicien vidéo de lancer l'effet introduisant le titre, en agissant sur une entrée GPI du générateur de caractères Type Deko.  
Les chefs de centre ont été informés des dispositions à prendre pour les quelques centres encore non équipés. Date limite pour ces centres : 12/11/99.

### 2 L'utilisation du Type Deko de la régie est entravée par l'apparition régulière de messages d'erreur informant que la capacité mémoire est insuffisante.

- **Action** : tous les centres ont reçu les barrettes de mémoire pour les Type Deko. Une grande majorité les ont déjà installées.  
Leur installation sera terminée très rapidement. Les chefs de centre ont été informés de la nécessité d'agir vite. Date limite pour ces centres (moins d'un tiers) : 12/11/99.

### 3 Les calculs de temps affichés sur l'écran de JOCONDE sont erronés dans certains cas.

- **Action** : la correction sera intégrée dans la prochaine mise à jour.  
Intervention en cours de planification.

### 4 La vérification des titres est plus difficile avant leur passage à l'antenne.

- **Action** : installer si nécessaire un écran supplémentaire devant le technicien vidéo de la régie pour afficher la fenêtre Preview du Type Deko.  
Les chefs de centre ont été informés de la nécessité de choisir, là où la demande existe, l'une des solutions déjà existantes. Date limite pour ces centres : 12/11/99.

79

5 Les utilisateurs de Joconde et de Spider ont signalé de nombreuses améliorations à apporter pour améliorer l'efficacité de ces deux systèmes.

- Action : améliorer l'interface homme-machine en tenant compte des observations émises par les utilisateurs. Il s'agit d'un processus d'amélioration permanent.  
La modification jugée la plus importante pour les besoins du nouvel habillage est la possibilité de pointer rapidement sur n'importe quelle ligne du séquenceur.  
Les modifications demandées par les scriptes sont en cours d'évaluation par la Direction Informatique et la Direction de l'Équipement et des Nouvelles Technologies.

6 Des pannes du générateur de caractères Type Deko ou de Joconde ont eu des conséquences importantes à l'antenne.

- Action : les temps d'intervention des équipes techniques et informatiques pour rétablir la fonctionnalité manquante seront réduits par une meilleure coordination.  
Un groupe de travail, constitué de techniciens et d'informaticiens est en charge de cette question. Il s'est réuni le 6 octobre à Paris.

SNRT-CGT

EV  
R